

Rapport d'étape Comité de bon voisinage Milton Parc

Mise en contexte

Suite à la publication du rapport [Ne pas détourner le regard](#) de l'ombudsman de la Ville de Montréal en mai 2022, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a mis en place le comité bon voisinage constitué de sept personnes résidant, travaillant et étudiant dans le secteur Milton Parc. La mise en place de ce comité est une réponse à la 3e recommandation du rapport :

L'ombudsman de Montréal recommande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et à la Ville de Montréal:

- d'inclure une ou plusieurs voix citoyennes dans le comité responsable de la sécurité du secteur de Milton-Parc;
- d'impliquer les citoyennes et citoyens dans la recherche de solutions en lien avec la sécurité et la gestion de l'itinérance dans le secteur;
- d'informer les citoyennes et citoyens des décisions prises en itinérance aux étapes ultérieures et de leur motivation.

Ce rapport d'étape présente l'avancement des travaux du comité de bon voisinage Milton Parc depuis son démarrage. Les priorités en matière d'amélioration du sentiment de sécurité telles qu'identifiées par ses membres y sont également présentées.

Déroulement

Depuis sa création, le comité bon voisinage (CBV) s'est rencontré à six reprises :

- 3 séances de travail (31 janvier, 17 avril et 19 juin 2023 - comptes-rendus disponibles en ligne)
- 3 rencontres d'information et d'échange :
 - Présentation de l'implantation de EMMIS dans les secteurs Milton Parc et Hôtel-Dieu (22 février 2023)
 - Présentation sur l'itinérance autochtone en milieu urbain par Adrienne Campbell, conseillère en développement communautaire aux relations avec les peuples autochtones à la Division de la prévention et de la sécurité urbaine du Service de police de la Ville de Montréal (27 mars 2023)
 - Rencontre avec Eric Latimer, président du CA de Open Door, et Zoé Dubois-Capony, coordonnatrice de l'équipe d'intervention de Open Door (11 mai 2023)

Résumé du travail

Le comité a axé son travail sur l'amélioration du sentiment de sécurité dans le secteur Milton Parc. Pour ce faire, le comité a :

- procédé à un travail de définition du sentiment de sécurité/insécurité;
- identifié les enjeux qui sous-tendent le sentiment d'insécurité;
- procédé à un exercice de priorisation de ces enjeux;
- procédé à un exercice de caractérisation de ces enjeux prioritaires.

De cette priorisation sont ressortis les deux enjeux prioritaires suivants:

1. L'aménagement hostile de l'avenue du Parc
2. La présence de Open Door dans le quartier

→ Le comité insiste sur le fait que ces deux enjeux doivent être mis en relation, c'est-à-dire que l'un alimente l'autre. La relation entre la configuration de l'Avenue du Parc et le fonctionnement d'Open Door ainsi que le public desservi crée une dynamique intenable, et celle-ci est au cœur de la réduction du sentiment de sécurité dans le quartier. Ces deux réalités doivent être abordées conjointement.

Aménagement de l'avenue du Parc

L'aménagement de l'avenue du Parc entre avenue des Pins et Sherbrooke est un élément contributif au sentiment d'insécurité. En ce sens, le comité croit qu'un réaménagement de l'avenue du Parc sur ce tronçon visant l'apaisement de la circulation et le verdissement est nécessaire afin d'améliorer la convivialité et la sécurisation de cette artère.

Les éléments problématiques suivants ont été identifiés:

- Entraves fréquentes, voir permanentes, à la circulation sur des trottoirs trop étroits forcent à circuler dans la rue;
- Absence de bancs sur l'avenue du Parc et sur la rue Milton est un facteur d'occupation des entrées privées des résidences et des commerces par les personnes itinérantes;
 - L'occupation des entrées privées des résidences nuit grandement au sentiment de sécurité des résidents;
- Trop grande vitesse des voitures et trop de voies de circulation: enjeu de sécurité routière;
- Ilôt de chaleur et caractère généralement hostile de l'avenue du Parc: pas de verdure, pas d'arbres;
- Vacance du terrain grillagé à l'intersection Milton et Parc
 - Ce terrain abandonné en plein cœur du secteur contribue à la décrépitude perçue du quartier, et nuit au sentiment de sécurité général.
 - Les grilles contribuent à la réduction de l'espace de circulation piétonne.
 - Une réflexion sur la transformation de l'Avenue du Parc doit impérativement inclure une réflexion sur ce terrain.
- Manque de convivialité et de mixité dans l'espace public; le secteur s'apparente trop souvent à un lieu de passage peu ou pas suffisamment investi par la communauté.

- Le caractère commercial de l'avenue du Parc est essentiel. La situation actuelle affecte considérablement la fréquentation des commerces. Les commerces de proximité contribuent au tissu social, et leur fréquentation contribue au sentiment de sécurité.
 - Une revitalisation économique du secteur est souhaitable pour favoriser la convivialité des lieux et le sentiment de communauté.

Présence d'Open Door dans le quartier

Le comité bon voisinage n'arrive pas à une position consensuelle sur la présence d'Open Door dans le quartier, mais s'entend à l'unanimité sur les éléments suivants:

- La pertinence de la mission et des services rendus par Open Door ne sont pas remis en question.
- Toutefois, il s'agit plus de services « band aid » que de solutions structurantes pour les personnes vulnérables.
- L'intégration de la ressource dans le quartier est inadéquate.
- La pression exercée sur le quartier est trop grande; la capacité du milieu à recevoir ce haut niveau de vulnérabilité est largement dépassée.
- La cohabitation est difficile, mais pas impossible. Il faut néanmoins que des changements s'opèrent pour que cette cohabitation viable advienne.
- Une ressource pour personnes en situation d'itinérance dans Milton Parc est hautement souhaitable, mais elle doit être mieux structurée que Open Door.

→ Il n'y a pas de consensus ou de position définitive quant à la présence d'Open Door dans le quartier. L'éventualité que Open Door soit relocalisé ailleurs n'est pas rejetée.

Le comité s'entend toutefois sur les recommandations suivantes :

- La pression sur le quartier est trop grande et la capacité à accueillir des ressources qui desservent des personnes au prise avec des problèmes aigus de toxicomanie et/ou de santé mentale est largement dépassée. Pour diminuer la pression sur le secteur, il faut:
 - Diminuer la capacité d'accueil de Open Door qui dessert près de 200 personnes par jour;
 - Multiplier les refuges à faible seuil (modèle Open Door) à Montréal afin d'éviter une concentration dans un seul quartier;
 - Si une autre ressource voit le jour dans le quartier Milton Parc, il est primordial que celle-ci soit structurante et offre un accompagnement plus intensif que Open Door.
- Open Door doit améliorer son intégration dans le quartier. Un travail de cohabitation, de communication et de prise en charge des plaintes doit être accompli avec plus de sérieux de la part de la ressource.
- Il est essentiel que Open Door soit soumis à un processus de reddition de compte rigoureux pour le financement qu'il reçoit.
 - Des objectifs et indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairs doivent être établis.

Prochaines étapes

→ Les prochaines étapes et priorités à aborder à travers les rencontres de travail du comité seront déterminées par ses membres au courant des prochaines semaines.

- 4 juillet 2023: Présentation du rapport d'étape et discussion du CBV avec le maire M. Luc Rabouin, la directrice d'arrondissement Mme Brigitte Grandmaison, l'élue du district Jeanne-Mance et responsable du développement social Mme Maeva Vilain et la directrice du cabinet du maire Mme Andréanne Leclerc-Marceau;
- Rencontre avec Open Door : présentation de leur projet en cohabitation sociale (pour lequel l'organisme a reçu un financement de la Ville sur trois ans);
- Présentation et dépôt d'un rapport des démarches entreprises ainsi que des engagements de la directrice d'arrondissement et du maire à l'attention du comité d'ici l'automne.